

Fiche n°1 : Admission directe non programmée en Court Séjour Gériatrique ou service de médecine à orientation gériatrique

Définition d'un court séjour gériatrique (CSG) ou service de médecine à orientation gériatrique

Service d'hospitalisation complète prenant en soin des patients de **75 ans et plus**, **polypathologiques**, présentant une **décompensation aiguë** et à risque de **perte d'autonomie**.

Cette prise en charge permet, au-delà des soins médicaux nécessaires à la prise en charge des pathologies, une évaluation globale et individualisée du patient (médicale, cognitive, fonctionnelle, nutritionnelle, sociale ...).

Motifs généraux de recours à l'admission directe non programmée

Motifs cumulatifs de recours à l'admission directe :

- Patient répondant aux indications de prise en charge en CSG (+ de 75 ans, polypathologique, avec décompensation aiguë et risque de perte d'autonomie)
- Dont la situation sanitaire requiert une hospitalisation complète dans les 2 jours
- Sans signe clinique ou diagnostic indiquant la nécessité d'une prise en charge urgente (risque vital ou fonctionnel) dans un autre service de soins aigus de spécialité d'organe ou chirurgicale (ex. AVC, accident cardiaque, fracture de hanche...)
- Et sans nécessité d'examens spécialisés complémentaires (ex. scanner) visant à exclure la nécessité d'une prise en charge urgente dans un autre service de soin spécialisé

Eléments médicaux à communiquer lors de toute demande d'admission directe

Le bilan médical réalisé en amont et la qualité des informations médicales communiquées par le professionnel de santé adresseur conditionnent la capacité du service de gériatrie aiguë à se prononcer sur une éventuelle admission directe. Les éléments suivants peuvent notamment être demandés par le gériatre en charge de l'admission :

- Age du patient
- Motif de la demande d'hospitalisation
- Antécédents médicaux et chirurgicaux
- Parcours médical du patient, et notamment date de la dernière hospitalisation et nombre d'hospitalisations, prochains rendez-vous médicaux prévus
- Constantes
- Traitements en cours
- Résultats des derniers examens (biologie, imagerie médicale, ...)
- Autonomie
- Pronostic fonctionnel
- Statut cognitif
- Présence de troubles du comportement, et leur nature – notamment déambulation
- Statut vaccinal covid et résultat de test covid

Les coordonnées du professionnel de santé adresseur seront aussi demandées afin de pouvoir le recontacter.

Contacts des services pour échanger sur l'opportunité de l'admission directe

Jour	Clinique du Valois	GHPSO site de Senlis	Hôpital Paul Doumer
En semaine	Jusqu'à 18H Tél. médecin : 03.44.27.03.06 Jusqu'à 15 H Tél. cadre (*) : 03.44.27.03.01	Jusqu'à 18H : Tél. médecin : 03.44.21.74.50 (unité gériatrie bleue) 03.44.21.71.41 (unité gériatrie orange) Ou tél. cadre (*) si médecin non joignable : 03.44.21.72.77	Jusqu'à 18H Tél. médecin d'astreinte : 03.60.46.54.35
Le week-end	Néant	Néant	Néant

(*) Pour prise de renseignements / la validation de l'admission étant effectuée ensuite par le médecin du service.

Jours et horaires limites d'admission directe

Jour	Clinique du Valois	GHPSO site de Senlis	Hôpital Paul Doumer
Horaires limites d'admission en semaine (**)	15H	15H	18H
Le week-end	Pas d'admission directe	Pas d'admission directe	Pas d'admission directe

(**) Il s'agit de l'heure limite d'arrivée du patient à l'hôpital. Au-delà de cette heure d'arrivée, l'admission doit être décalée au lendemain ou réalisée le soir même via le service d'accueil d'urgence si la prise en charge ne peut pas attendre.

En cas de dégradation rapide de l'état du patient avant l'admission directe

Si une admission directe a été convenue avec un service de court séjour gériatrique, et en cas de dégradation rapide de l'état du patient avant qu'elle ne soit effective :

- Appeler le 15
- Puis informer ce service de l'admission aux urgences.